

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 26 MAI 2023 – 20 H**

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY — Nicolas REY - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT - Stéphane BONIFACE - Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Jacques RAFFIN (pouvoir à Ghislaine DUPUY) – Sylvie GANGLOFF (pouvoir à Ghislaine DUPUY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la séance du 05 mai 2023 qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

1/ SALLE D'ANIMATION RURALE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas REY, 1^{er} Adjoint délégué aux bâtiments. Celui-ci informe l'assemblée délibérante que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour. Elle a fait suite à la réunion de rendu du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre, elle-même suivie de la phase de négociation qui a pris fin le 23 mai.

Les lots 1 (maçonnerie) et 2 (charpente métallique) n'ont pas reçu d'offre et ont été déclarés infructueux.

Lot 3 (couverture/bardage) a reçu trois offres dont une non conforme. C'est l'offre de SUPER ÉTANCHÉITÉ (152.000 € HT) qui est validée par la Commission d'Appel d'Offres. Estimation : 127.600 €.

Lot 4 (menuiserie bois) a reçu deux offres. CREABOIS est retenue (11.858,97 € HT). Estimation : 12.900 €.

Lot 5 (plâtrerie/peinture/carrelage) a reçu trois offres. AUBONNET est retenu (41.069,22 € HT), Estimation : 38.800 €.

Lot 6 (métallerie) a obtenu trois offres. ACTM est retenu (39.146,70 € y compris la prestation supplémentaire correspondant à l'entrée). Estimation : 41.800 €.

Lot 7 (plomberie/chauffage/ventilation) a obtenue deux offres. DESBENOIT est retenu (82.500 €). Estimation : 85.000 €.

Lot 8 (électricité/CFO/CFA) a obtenu une seule offre très au-dessus de l'estimation. Le lot est donc déclaré infructueux.

Un nouvel appel d'offres est relancé pour les lots 1, 2 et 8 avec une date limite de remise des offres fixée au 14 juin 2023 à 16 H. Le maître d'œuvre devrait établir le rapport d'analyse des offres pour le 16 juin ; s'en suivra une éventuelle phase de négociation jusqu'au 20 juin dont les réponses seront transmises au maître d'œuvre pour seconde analyse. La prochaine commission d'appel d'offres peut être d'ores et déjà fixée au **vendredi 23 juin** (heure à déterminer avec l'Architecte).

À l'unanimité, le conseil municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

2/ ZONE ARTISANALE

Madame le Maire rappelle qu'un estimatif a été effectué par Chalton et Dubanchet ; le deuxième n'a pas été analysé puisque parvenu en début de soirée. Il est proposé qu'un groupe de travail composé d'élus volontaires se réunisse le **mardi 20 juin à 20 H**. Ceci afin d'étudier les différentes approches (estimatifs des organismes, point comptable sur les investissements réalisés et les recettes perçues...).

3/ DÉFIBRILLATEURS

Madame le Maire présente le comparatif entre le coût d'une location et de l'achat d'un appareil MINDRAY BENEHEART C2 proposé par l'entreprise ALTERDOKEO (en marché avec la Communauté de Communes Forez Est).

Location sur 5 ans : 63,60 € TTC X 12 mois X 5 ans = 3.816 € TTC

Sont compris la formation, la maintenance 7/7, les consommables et la signalétique.

Achat : 1.820,40 € TTC + maintenance (316,20 € TTC X 5 ans = 1.581 €), soit 3.401,40 €, montant auquel s'ajouteront les consommables et la formation.

Il est décidé à l'unanimité de retenir la location. S'en suit une discussion sur le nombre d'appareils dont il serait souhaitable de s'équiper. La décision est prise de remplacer celui fixé à la mairie qui permet un accès rapide à partir de l'école, la cure et l'église, et d'en installer un deuxième au niveau de la Salle d'Animation Rurale au plus près des lieux de rassemblements (salle des fêtes, basket, jeux de boules, cantine...)

4/ BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Madame le Maire présente les admissions en non-valeur que nous adressent les services de la Trésorerie quant au non-recouvrement des titres de recette d'assainissement sur les exercices budgétaires écoulés. Le montant total est de 339,42 €. Il est décidé que 175,39 € ne doivent pas être annulés.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Festival du Tacot

Stéphane BONIFACE s'inquiète de la résistance du mur en contrebas de la place où stationnera le camion-podium. Christophe VUILLEMIN répond qu'il y a bien sûr un risque ; il faut s'enquérir des réactions d'appui, des charges et de leur répartition auprès du Comité des Fêtes. Il faut qu'il se rapproche de son prestataire GPB afin d'obtenir les informations nécessaires.

Les grilles de regards d'eaux pluviales qui ont été volées ne peuvent être remplacées avant le Festival (pas de disponibilité chez les fournisseurs). Il faut trouver une solution de remplacement. Il est décidé de reboucher provisoirement le caniveau avec une planche de coffrage à couper aux dimensions.

Appentis de l'école / aménagement des abords de l'école

Madame le Maire demande si des membres du conseil municipal souhaiteraient se porter volontaires pour la démolition, comme suggéré par quelques-uns. Une corvée avec casse-croûte est programmée le **samedi 08 juillet** à laquelle participeront quelques élus.

Une réunion préalable est prévue le **samedi 24 juin à 11 H 30 sur place**. Il est précisé que Patrick LAFAY doit être averti de la démolition de l'appentis, mitoyen à son garage.

Stéphane BONIFACE informe que les travaux de l'aménagement des abords de l'école devraient débuter à partir du 18 juillet.

Site Internet

Madame le Maire informe qu'un rendez-vous en visioconférence aura prochainement lieu avec ILLIWAP, également fournisseur de sites internet, afin de faire un comparatif entre leurs produits et le site actuel, ainsi que le coût. L'étudiant qui sera recruté cet été, travaillera un à deux jours par semaine sur la mise à jour du site, en sommeil depuis plusieurs mois.

Travaux d'été :

En plus des travaux listés lors de la précédente réunion, Stéphane BONIFACE suggère de faire nettoyer et repeindre les croix sur le territoire communal.

Rencontre avec Monsieur le Curé

Madame le Maire souhaite rencontrer le Prêtre responsable de la paroisse afin de faire le point sur notre fonctionnement actuel et d'échanger avec lui sur les futurs travaux à venir, notamment la réfection du toit de la cure.

Collège des grands électeurs (Élections Sénatoriales)

Les Sénateurs ne sont pas élus au suffrage universel direct mais par le « Collège des Grands Électeurs » dont font partie les Maires. Cette élection aura lieu le 24 septembre 2023. Au préalable, l'État impose que les Grands Électeurs de France soient désignés le 09 juin 2023 lors d'une séance de Conseil Municipal. Madame le Maire informe que comme de coutume elle souhaite, en tant que Maire, être titulaire, les trois suppléants pressentis seraient les trois adjoints.

Les gradins de la salle d'animation rurale

Stéphane BONIFACE informe que sans nouvelle de l'Amicale de la Gendarmerie de Montbrison, l'association de Salt en Donzy préalablement intéressée s'est rétractée ; il a donc contacté la Distillerie d'Ambierle qui viendrait récupérer les gradins dans le courant de la semaine du 5 juin. Un courrier leur sera remis précisant bien que lesdits gradins sont cédés en l'état.

Placard de la salle de la Cure

L'association Les P'tites Mains souhaite disposer d'un placard avec une profondeur suffisante pour y laisser leurs fournitures (machines à coudre, coupons de tissus, bobines, pelotes...). Il est question d'envisager une solution avec le Club de l'Amitié qui utilise aussi des placards dans la même salle.

Madame le Maire rencontrera les Anciens le jeudi 22 juin.

Bulletin municipal 2023/2024

Madame le Maire rappelle à la commission communication qu'il faut penser à faire des photos lors des manifestations à venir en vue de la préparation du futur bulletin. Une réunion est prévue **vendredi 23 juin 2023 à 18 H** avec la commission communication.

Prochaines réunions du conseil municipal :

Vendredi 09 juin 2023 à 20 H

Vendredi 23 juin 2023 à 20 H

Séance terminée à 23 H 30